VILLE : LE TAILLAN MEDOC **MARCHE PUBLIC**

OPERATION :

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LA BOETIE :
CRÉATION D'UN DORTOIR DE 30 LITS , MODIFICATIONS DE LOCAUX EXISTANTS

MAITRISE D'OUVRAGE

MAIRIE DU TAILLAN MEDOC : Pôle éducation jeunesse, emploi et solidarité.
Hôtel de Ville Place Michel Réglade 33320 LE TAILLAN MEDOC
TEL : 05 56 35 60 92

Conduite d'opération
BORDEAUX METROPOLE
Direction générale haute qualité de vie/Direction des bâtiments/service construction/centre éducation.
Pôle Technique Municipal Bvd Alfred Daney 33300 BORDEAUX
33300 BORDEAUX

MAITRISE D'ŒUVRE

ARCHITECTE MANDATAIRE : MR OLIVIER CARCALY 51 RUE DE BEGLES 33800 BORDEAUX
TEL 09 72 90 57 95 - 06 64 87 37 53
carcalyolivier@orange.fr

INGENIEUR TCE : Serge DOMENGER INGENIERIE DU BATIMENT
136 AVENUE DE LA SOMME 33700 MERIGNAC
TEL 06 71 73 16 28 - FAX 05 56 34 10 10
serge.domenger@wanadoo.fr

BUREAU DE CONTRÔLE

APAVE SUDEUROPE SAS
Z.I. Avenue GAY LUSSAC . 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
MR REGIS NOISEL TEL 06 15 01 52 97
regis.noisel@apave.com

C.S.P.S.

APAVE SUDEUROPE SAS
Z.I. Avenue GAY LUSSAC . 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
MR BERNARD MAUGUET TEL 06 15 01 52 10
bernard.mauguet@apave.com

PHASE DCE

CCTP TCE

Fait le 23/01/2017

Document de : 31 pages

NOMENCLATURE DES LOTS

LOT 01 : GROS ŒUVRE VRD

LOT 02 : CHARPENTE BOIS / MOB

LOT 03 : FLUIDES

LOT 04 : FINITIONS

LA BOETIE CCTP LOT 01 GROS ŒUVRE VRD

SOMMAIRE

1-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1-01 OBJET DU MARCHE
1-02 PRESENTATION DU PROJET
1-03 RAPPEL DES NORMES
1-04 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS
1-05 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS
1-06 PLANS
1-07 ETUDE DE SOLS
1-08 RESERVATIONS
1-09 FOURREAUX aiguillés
1-10 RESEAUX EU/EV SOUS DALLAGE
1-11 SORTIE ET ENLEVEMENT DES MATERIAUX DE CE LOT
1-12 MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX
1-13 SECURITE ET REGLEMENT

2-00 INSTALLATION DE CHANTIER
2-01 BASE DE VIE et ZONE CHANTIER
2-02 Sols amiantés
2-03 GESTION DES DECHETS PAR TRI SELECTIF
2-04 NETTOYAGE CHANTIER
2-05 PANNEAU DE CHANTIER
2-06 CONSTAT D'HUISSIER

3-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES
3-01 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES
3-02 VRD
3-03 DÉMOLITIONS
3-04 GROS ŒUVRE

4-00 D.O.E

1-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1-01 OBJET DU MARCHE

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet la définition des travaux et fournitures nécessaires à la réalisation des travaux de :
GROS ŒUVRE et VRD
pour l'extension du groupe scolaire relative au nouveau dortoir de la maternelle et l'aménagement de locaux ATSEM et sanitaires à l'emplacement de l'ancien dortoir.
Le CCTP du présent lot ne peut être dissocié de celui des différents corps d'état qui contribuent à la réalisation de l'ensemble du projet. L'entrepreneur se reportera donc aux autres CCTP ainsi qu'à l'ensemble des documents constituant le projet et demandera au maître d'œuvre les renseignements complémentaires qu'il juge indispensable pour l'établissement de son offre.
Les produits proposés et références sont donnés à titre de référence obligatoire, les fournitures ou techniques proposées par les entreprises seront au moins équivalentes dans la mesure où la qualité doit être identique mais à un prix plus compétitif.
L'entrepreneur ne pourra prétendre au paiement de prestations qu'il aura sous estimé ou oublié.
Les quantités indiquées sur le CCTP/ DPGF, sont données à titre indicatif, l'entreprise devra réaliser sa propre étude et métrés et présenter son offre sous le même canevas.

1-02 PRESENTATION DU PROJET

Les travaux consistent :

Création d'une extension relative au nouveau dortoir de la classe 03 de la maternelle
Aménagement de l'ancien dortoir en local ATSEM et et création d'un sanitaire PMR.

Les travaux seront organisés par phases , l'etablissement restera en fonctionnement pendant les travaux , la sécurité de tous devra être maintenue, les travaux identifiés bruyants et à risques seront organisés pendant les périodes hors présence des scolaires. Pendant les temps scolaires les pics sonores seront à éviter de 13 à 15 h.

1-03 RAPPEL DES NORMES

D'une manière générale tous les EUROCODES avec leur annexe nationale.
L'ensemble des DTU
Avis techniques des matériaux proposés et soumis
CCTG
Exigences de sécurité du code du travail
Liste non limitative : normes et règles applicables.

1-04 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS

Les entrepreneurs sont contractuellement réputés avoir, avant la remise de leur offre , procédé sur le site à la reconnaissance des existants.

1-05 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions utiles et toutes précautions pour ne causer , lors de l'exécution de ses travaux, aucune détérioration aux existants.Il sera seul juge des dispositions à prendre à cet effet, des protections à mettre en place, etc….
Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur, devra faire un constat état des lieux , par un huissier assermenté.

1-06 PLANS

Les plans des exécutions : calepinage, de détails, note de calculs seront soumis à avis et visa avant tout commencement d'exécution.
Le dossier de consultations comporte les plans de principe des ouvrages.

Les plans des exécutions , de détails, relevés , coffrages, armatures, réseaux, notes de calculs sont à la charge du présent lot.

1-07 ETUDE DE SOLS

Elle est jointe au DCE , elle a été réalisée par FONDASOL le 06/01/2017 , cette étude autorise la réalisation de fondations superficielles dans la limite du hors gel et plancher porté par les fondations.

1-08 RESERVATIONS

Les réservations verticales et horizontales dans les parois créées par ce lot , et demandées par les autres lots sont à charge de ce lot y compris si nécessaire création de trémie, linteau.
Elles devront néanmoins être demandées suffisamment tôt pour prise en compte si tel n'était pas le cas, elles seront à charge du demandeur.
Le rebouchage des réservations est à la charge des demandeurs , elles devront donc être dimensionnées au plus juste.
Si les finitions des rebouchages ne seraient pas satisfaisantes, il sera demandé une finition de rebouchage soignée par le lot FINITION à charge du lot concerné.
Pour mémoire.

1-09 FOURREAUX aiguillés

SANS OBJET

1-10 RESEAUX EU/EV SOUS DALLAGE

Pente minimale de 2% suivant DTU 60,1, …..
diamètre et positionnement à confirmer par les entreprises concernées, à réaliser suivant plan guide plomberie,les flèches sur les plans indiquent les remontées verticales et donc l'attente à boucher pendant la phase GO, les essais COPREC des réseaux seront demandés pendant le chantier avant les branchements en amont et en aval.
Voir plan guide réseaux lots techniques et pour mémoire .

1-11 SORTIE ET ENLEVEMENT DES MATERIAUX DE CE LOT

Tous les travaux prévus de ce lot comprennent le ramassage, la descente ou montée et la sortie hors construction de tous les matériaux, les déchets seront seront évacués jusqu'aux bennes et installations mises à dispositions par ce lot, qui assure la gestion des déchets par tri sélectif et la répartition des frais relatifs de mise en décharge et autres.

1-12 MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les travaux se dérouleront en site partiellement occupé, le site continuera à fonctionner ,les zones chantier et accès chantier seront isolées , barrièrées, protégées . Mises en place , entretiens à la charge de ce lot.
L'entreprise devra respecter le phasage des travaux mis au point avec la maîtrise d'œuvre, afin de ne pas pertuber le voisinage et le fonctionnement du site.
Les prix comprennent implicitement tous les échafaudages, agrès , nécessaires ansi que l'utilisation de tout matériel.

1-13 SECURITE ET REGLEMENT

L'entrepreneur prendra toutes mesures de préventions nécessaires pour assurer:
la sécurité des personnes travaillant sur le site,
des enfants accueillis sur le site,
le respect des règlements de la ville en matière de circulation,
de propreté, proctections des biens des propriétés voisines, de plus l'entreprise devra respecter le réglementation en vigueur en matières de nuisances sonores.

Les voies publiques seront à garder en parfait état de propreté, l'entreprise devra tout nettoyage de chaussée qui s'imposerait et cela sans délai, le maintien de la signalisation sur voirie.

2-00 INSTALLATION DE CHANTIER

2-01 BASE DE VIE et ZONE CHANTIER

comprenant : clôtures intérieures et extérieures, balisages des zones travaux ,réalisation et dépôt du dossier au service voirie de la mairie pour neutraliser et réserver au chantier des places de parking de part et d'autres de l'entrée pour entrée et sortie des véhicules du parking professeurs.
Le parking professeurs sera réservé entièrement au chantier , pendant les travaux les enseignants stationneront leurs véhicules sur un autre parking.
Les issues du restaurant scolaire devront être maintenues , un cheminement protégé par barrières type HERAS sera réalisé et maintenu par ce lot .
Les locaux sanitaires et réfectoire seront installés au droit d'un tampon EU/EV : cuisines.
Installation et entretien à ce lot de la base vie .
La clôture existante au droit du chantier sera déposée au démarrage des travaux et reposée en fin de chantier : sur environ 10 ml .
Nettoyage des voiries à la charge de ce lot.
La fermeture et ouverture du chantier est à ce lot.
Les dessertes en eau et électricité seront fournies par le Maître de l'Ouvrage, depuis des points à définir dans l'établissement.

Distribution de l'éclairage de chantier et coffrets prises avec protections 30MA seront à la charge du lot fluides.

Distribution de l'eau sera à la charge du lot gros-œuvre.

Les consommations seront répercutées au compte prorata.

L'entrepreneur devra se conformer aux règlements intérieurs municipaux en la matière et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter de dégrader ou de salir la voirie et en tout état de cause, procéder au nettoyage des chaussées si elles sont souyées par ses engins.
A la fin du chantier, l'entrepreneur devra restituer les emplacements " chantier et accès" exempts de tout déchet et dans le même état que lors de la prise de possession.

L'ouverture de la porte d'accès du futur dortoir est progammée pendant les vacances de Pâques , il est donc demandé à l'entreprise de ce lot de réaliser une fermeture étanche provisoire pour les mois de MAI/JUIN/JUILLET.

Nota: l'entrepreneur devra entre autre tenir compte de la présence éventuelle de réseaux en service traversant les zones à construire et devra mener ses travaux en assurant leur fonctionnement .
L'entreprise titulaire du présent lot sera responsable juridiquement et financièrement vis à vis de ces réseaux au cas où des désordres seraient créés par les travaux.
Le plan d'installation de chantier en phase préparation est à la charge du lot GROS-ŒUVRE VRD.

1 ENS

2-02 Sols amiantés

Les sols des pièces existantes contiennent de l'amiante dans la colle , voir rapport DAT joint au DCE.
Le maître de l'Ouvrage a décidé à ce jour de ne pas traiter l'enlèvement de l'amiante .
Tous les travaux de dépose, pose , au travers de la colle amiantée se feront sous protocole opératoire spécifique section 4 , les entreprises devront donc employer du personnel formé et agréé pour travaux sous section IV.

1 ENS

2-03 GESTION DES DECHETS PAR TRI SELECTIF

Les déchets de chantier feront l'objet d'un tri sélectif et d'une gestion commune pour l'ensemble du chantier.
Le tri sélectif des déchets permet de séparer les différents matériaux composant le bâtiment en vue :

d'une valorisation pour les produits recyclables

d'un traitement approprié pour les produits considérés comme déchets spéciaux ou déchets ultimes.Les matériaux seront classifiés selon la nomenclature des déchets actuellement en vigueur.
Il sera mis en place sur chantier avec affichage au droit de chaque benne :

1 benne dédiée aux gravats
1 benne dédiée aux bois et cartons
1 benne dediée aux plastiques
1 benne dédiée aux fers
1 benne dédiée aux DIB

L'entreprise de ce lot aura à sa charge l'ensemble de la gestion des déchets par tri sélectif pour tous les corps d'états et pendant toute la durée du chantier, sauf pour le lot plâterie qui assurera l'évacuation de ses déchets dans la fillière propre mise en place par les industriels du plâtre.

L'entreprise de ce lot organisera pendant la durée du chantier, la gestion des bennes, le nettoyage régulier aux environs de ces bennes.
Les frais relatifs aux fonctionnement seront répartis au compte prorata entre toutes les entreprises sauf pour le lot plâtrerie qui évacue ses propres déchets.

1 ENS

2-04 NETTOYAGE CHANTIER
Pendant la phase gros œuvre, le chantier devra à minima être nettoyé 1 fois par semaine,
Pendant la phase second œuvre, le chantier sera nettoyé à minima 1 fois par semaine par les intervenants, toutefois il pourra être demandé par le maître d'œuvre l'intervention pour nettoyage de l'entreprise du présent lot aux frais des entreprises défaillantes.
(imputation compte inter- entreprises)

1 ENS

2-05 PANNEAU DE CHANTIER
Le maître de l'ouvrage fera établir à sa charge le panneau de chantier,
il appartient donc à l'entreprise de réaliser un supportage de 4mx3m environ,
et de poser ce dernier sur cette stucture;
L'implantation du panneau de chantier sera défini pendant la période de préparation

1 ENS

2-06 CONSTAT D'HUISSIER
A établir avant la première intervention , pour la voirie extérieure utilisée comme base de vie, les accès , les lieux intérieurs.

1 ENS

3-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

3-01 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES
La structure du bâtiment devra être SF 1/2H
Les planchers devront être CF 1/2H
Le bâtiment est situé en zone 2 à sismicité faible et est en catégorie d'importance III.
ERP type R 4ième catégorie .
Les bétons des fondations superficielles seront C25/30 XF1 ou XC4;
Les bétons des autres ouvrages seront C25/C30 XC1
Les aciers de tous les ouvrages bétons seront des HA 5OO ductiles de classe B
La ductilité retenue pour les structures est la classe DCL

Charges d'exploitation :

circulations : 4OO KG/M2
Aire de jeu et espaces permettant des activités physiques:5OO KG/M2
Vestiaires, bureaux , salle de classe : 25O KG/M2

Nota : les coefficients de réduction q pour grande surface ne sont pas à prendre du fait de la catégorie d'importance de bâtiment.

Charges permanentes :

Béton armé :2500 KG/M3
Béton armé au coulage gorgé d'eau : 26OO KG/M3
Murs en blocs creux sans enduit:15 KG/M2 par cm d'épaisseur
Enduit monocouche : 10 KG/M2
Cloison non porteuse <=100 KG/ML on retient Q= 50 KG/M2 de plancher
Cloison non porteuse <=200 KG/ML on retient Q= 80 KG/M2 de plancher
Cloison non porteuse <=300 KG/ML on retient Q=120 KG/M2 de plancher

Charges climatiques

Neige région 1B, site 3 : valeur caractéristique 45 KG/M2
Valeur accidentelle 100 KG/M2

Actions thermiques

Vent région 2 ;catégorie de terrain III;

Actions sismiques

Dans bâtiments existants : objectif minimal : non aggravation de la vulnérabilité aux séismes , pas de SHON créée, pas de plancher supprimé.

Pour le bâtiments créé : dortoir : application de règles simplifiées sans justification à L'EC 8.

3-02 VRD

ABATTAGES et dessouchages

Abattages et dessouchages des 2 arbres repérés sur plan , localisés à l'emplacement du futur dortoir. Les autres arbres sont à conserver en l'état , y compris éventuelles protections et élagages .

1 ENS

RESEAU EP

La partie du réseau EP existant située à l'emplacement du futur dortoir est déposée préalablement à l'opération par une entreprise spécialisée " amiante " le réseau est donc à recréer suivant plan , y compris regards de visites et adaptations au nouveau projet . Diam 160 en PVC , réseau étanche.

1 ENS

Décapage terres végétales / réglages définitifs des terrassements

La terre végétale existante sera décapée sur environ 15 cm de hauteur ,à l'emplacement du futur projet , les terres excédentaires seront évacuées , les terres seront stockées sur site et rémaniées, étalées, réglées suivant le profils existants : long et travers.

1 ENS

Terrassements

Terrassements en rigoles pour les semelles des fondations .
Reprofilage de la plateforme avec les excédents des terrassements .
Evacuation des terrassements excédentaires.

1 ENS

3-03 DEMOLITIONS

Porte intérieure dortoir

Ouverture de la porte entre dégagement et futur dortoir comprenant création de linteau , feuillures, dressement des tableaux , reprises de fintions intérieures ,évacuation y compris mobilier, toute sujétion comprise.

1 U

Mise en place d'une fermeture provisoire étanche à l'air et à l'eau, prévue à l'article 2.01 pour mémoire.

Cloison extensible classe 03

Dépose et évacuation de la cloison extensible existante.

1 U

Cloison dégagement

Démolition soignée de la cloison du dégagement actuel , répéré sur le plan démolition , avec protection par polyane des sols conservés . Tous les sols sont conservés ,les sols neufs seront posés sur les existants.

1 ENS

3-04 GROS ŒUVRE

Fondations :

Réalisation de fondations superficielles , ancrages hors gel ,en péripherie du dortoir et escalier extérieur comprenant coffrages, façons spécifiques en limite des existantes , coffrage, gros béton 250 kg/m3 ep 5 cm ,fondations en béton dosé à 350 kg/m3 , aciers assemblés , acier pour raidisseurs veticaux.

M3

Libages:

Réalisation des libages en bloc creux béton hourdés au mortier , plus value pour raidisseurs et chaînage comprise .Pour dortoir et escalier extérieur.

M2

Enduit des libages

Réalisation d'enduit dressé ciment lisse sur les libages vus

M2

Plancher Porté

Réalisation d'un plancher porté par les fondations en béton armé à l'altitude - 14 cm par rapport au niveau de l'existant à raccordé .(7 cm d'isolant + chape 6 cm et sol souple 1 cm).Finition brute.
Finition soignée en périphérie pour support des murs à ossature bois.
Treillis soudé compris ainsi qu'acier du dallage en porte à faux .
Il sera mis en place un polyane anti-termite en sous face du plancher porté.

M2

Sortie extérieure

Réalisation d'un dallage fini à l'altitude -2 cm en béton balayé y compris pour les marches , guides PMR en béton 10 cm x 10 cm dito plan de part et d'autre du palier et de l'escalier.

1 ENS

Seuils

Réalisation de seuils en béton pour les 3 baies du projet.

ML

4-00 DOE

Dossiers des ouvrages exécutés à remettre en fin de chantier, avant la réception, en 4 EXEMPLAIRES papier et 1 FORMAT INFORMATIQUE avec pièces écrites sous format PDF et plans sous forme DWG.

SOMMAIRE

1-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1-01 OBJET DU MARCHE
1-02 PRESENTATION DU PROJET
1-03 RAPPEL DES NORMES
1-04 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS
1-05 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS
1-06 PLANS
1-07 ETUDE DE SOLS
1-08 RESERVATIONS
1-09 FOURREAUX aiguillés
1-10 RESEAUX EU/EV SOUS DALLAGE
1-11 SORTIE ET ENLEVEMENT DES MATERIAUX DE CE LOT
1-12 MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX
1-13 SECURITE ET REGLEMENT

2-00 INSTALLATION DE CHANTIER
2-01 BASE DE VIE et ZONE CHANTIER
2-02 Sols amiantés
2-03 GESTION DES DECHETS PAR TRI SELECTIF
2-04 NETTOYAGE CHANTIER
2-05 PANNEAU DE CHANTIER
2-06 CONSTAT D'HUISSIER

3-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES
3-01 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES
3-02 MURS OSSATURE BOIS
3-03 VETURES
3-04 CHARPENTE BOIS
3-05 COUVERTURE
3-06 MENUISERIES EXTERIEURES

4-00 D.O.E

1-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1-01 OBJET DU MARCHE

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet la définition des travaux et fournitures nécessaires à la réalisation des travaux de :
CHARPENTE BOIS et MOB
pour l'extension du groupe scolaire relative au nouveau dortoir de la maternelle et l'aménagement de locaux ATSEM et sanitaires à l'emplacement de l'ancien dortoir.
Le CCTP du présent lot ne peut être dissocié de celui des différents corps d'état qui contribuent à la réalisation de l'ensemble du projet. L'entrepreneur se reportera donc aux autres CCTP ainsi qu'à l'ensemble des documents constituant le projet et demandera au maître d'œuvre les renseignements complémentaires qu'il juge indispensable pour l'établissement de son offre.
Les produits proposés et références sont donnés à titre de référence obligatoire, les fournitures ou techniques proposées par les entreprises seront au moins équivalentes dans la mesure où la qualité doit être identique mais à un prix plus compétitif.
L'entrepreneur ne pourra prétendre au paiement de prestations qu'il aura sous estimé ou oublié.
Les quantités indiquées sur le CCTP/ DPGF, sont données à titre indicatif, l'entreprise devra réaliser sa propre étude et métrés et présenter son offre sous le même canevas.

1-02 PRESENTATION DU PROJET

Les travaux consistent :

Création d'une extension relative au nouveau dortoir de la classe 03 de la maternelle
Aménagement de l'ancien dortoir en local ATSEM et et création d'un sanitaire PMR.

Les travaux seront organisés par phases , l'etablissement restera en fonctionnement pendant les travaux , la sécurité de tous devra être maintenue, les travaux identifiés bruyants et à risques seront organisés pendant les périodes hors présence des scolaires. Pendant les temps scolaires les pics sonores seront à éviter de 13 à 15 h.

1-03 RAPPEL DES NORMES

D'une manière générale tous les EUROCODES avec leur annexe nationale.
L'ensemble des DTU
Avis techniques des matériaux proposés et soumis
CCTG
Exigences de sécurité du code du travail
Liste non limitative : normes et règles applicables.

1-04 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS

Les entrepreneurs sont contractuellement réputés avoir, avant la remise de leur offre , procédé sur le site à la reconnaissance des existants.

1-05 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions utiles et toutes précautions pour ne causer , lors de l'exécution de ses travaux, aucune détérioration aux existants.Il sera seul juge des dispositions à prendre à cet effet, des protections à mettre en place, etc….
Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur, devra faire un constat état des lieux , par un huissier assermenté.

1-06 PLANS

Les plans des exécutions : calepinage, de détails, note de calculs seront soumis à avis et visa avant tout commencement d'exécution.
Le dossier de consultations comporte les plans de principe des ouvrages.

Les plans des exécutions , de détails, relevés , de synthèse du clos-couvert , notes de calculs sont à la charge du présent lot.

1-07 ETUDE DE SOLS

Elle est jointe au DCE , elle a été réalisée par FONDASOL le 06/01/2017 , cette étude autorise la réalisation de fondations superficielles dans la limite du hors gel et plancher porté par les fondations.

1-08 RESERVATIONS

Les réservations verticales et horizontales dans les parois créées par ce lot , et demandées par les autres lots sont à charge de ce lot y compris si nécessaire création de trémie, linteau.
Elles devront néanmoins être demandées suffisamment tôt pour prise en compte si tel n'était pas le cas, elles seront à charge du demandeur.
Le rebouchage des réservations est à la charge des demandeurs , elles devront donc être dimensionnées au plus juste.
Si les finitions des rebouchages ne seraient pas satisfaisantes, il sera demandé une finition de rebouchage soignée par le lot FINITION à charge du lot concerné.
Pour mémoire.

1-09 FOURREAUX aiguillés

SANS OBJET

1-10 RESEAUX EU/EV SOUS DALLAGE

SANS OBJET

1-11 SORTIE ET ENLEVEMENT DES MATERIAUX DE CE LOT

Tous les travaux prévus de ce lot comprennent le ramassage, la descente ou montée et la sortie hors construction de tous les matériaux, les déchets seront seront évacués jusqu'aux bennes et installations mises à dispositions par ce lot, qui assure la gestion des déchets par tri sélectif et la répartition des frais relatifs de mise en décharge et autres.

1-12 MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les travaux se dérouleront en site partiellement occupé, le site continuera à fonctionner ,les zones chantier et accès chantier seront isolées , barrièrées, protégées . Mises en place , entretiens à la charge de ce lot.
L'entreprise devra respecter le phasage des travaux mis au point avec la maîtrise d'œuvre, afin de ne pas pertuber le voisinage et le fonctionnement du site.
Les prix comprennent implicitement tous les échafaudages, agrès , nécessaires ansi que l'utilisation de tout matériel.

1-13 SECURITE ET REGLEMENT

L'entrepreneur prendra toutes mesures de préventions nécessaires pour assurer:
la sécurité des personnes travaillant sur le site,
des enfants accueillis sur le site,
le respect des règlements de la ville en matière de circulation,
de propreté, proctections des biens des propriétés voisines, de plus l'entreprise devra respecter le réglementation en vigueur en matières de nuisances sonores.
Les voies publiques seront à garder en parfait état de propreté, l'entreprise devra tout nettoyage de chaussée qui s'imposerait et cela sans délai, le maintien de la signalisation sur voirie.

2-00 INSTALLATION DE CHANTIER

2-01 BASE DE VIE et ZONE CHANTIER A LA CHARGE DU LOT 01

comprenant : clôtures intérieures et extérieures, balisages des zones travaux ,réalisation et dépôt du dossier au service voirie de la mairie pour neutraliser et réserver au chantier des places de parking de part et d'autres de l'entrée pour entrée et sortie des véhicules du parking professeurs.
Le parking professeurs sera réservé entièrement au chantier , pendant les travaux les enseignants stationneront leurs véhicules sur un autre parking.
Les issues du restaurant scolaire devront être maintenues , un cheminement protégé par barrières type HERAS sera réalisé et maintenu par le lot 01 .
Les locaux sanitaires et réfectoire seront installés au droit d'un tampon EU/EV : cuisines.
Installation et entretien au lot 01 de la base vie .
La clôture existante au droit du chantier sera déposée au démarrage des travaux et reposée en fin de chantier : sur environ 10 ml .
Nettoyage des voiries à la charge du lot 01
La fermeture et ouverture du chantier est à la charge du lot 01.
Les dessertes en eau et électricité seront fournies par le Maître de l'Ouvrage, depuis des points à définir dans l'établissement.

Distribution de l'éclairage de chantier et coffrets prises avec protections 30MA seront à la charge du lot fluides.

Distribution de l'eau sera à la charge du lot gros-œuvre.

Les consommations seront répercutées au compte prorata.

L'entrepreneur devra se conformer aux règlements intérieurs municipaux en la matière et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter de dégrader ou de salir la voirie et en tout état de cause, procéder au nettoyage des chaussées si elles sont souyées par ses engins.
A la fin du chantier, l'entrepreneur devra restituer les emplacements " chantier et accès" exempts de tout déchet et dans le même état que lors de la prise de possession.
Le plan d'installation de chantier en phase préparation est à la charge du lot GROS-ŒUVRE VRD.

2-02 Sols amiantés LOT 02 SANS OBJET , POUR INFORMATION .

Les sols des pièces existantes contiennent de l'amiante dans la colle , voir rapport DAT joint au DCE.
Le maître de l'Ouvrage a décidé à ce jour de ne pas traiter l'enlèvement de l'amiante .
Tous les travaux de dépose, pose , au travers de la colle amiantée se feront sous protocole opératoire spécifique section 4 , les entreprises devront donc employer du personnel formé et agréé pour travaux sous section IV.

2-03 GESTION DES DECHETS PAR TRI SELECTIF

Les déchets de chantier feront l'objet d'un tri sélectif et d'une gestion commune pour l'ensemble du chantier.
Le tri sélectif des déchets permet de séparer les différents matériaux composant le bâtiment en vue :

d'une valorisation pour les produits recyclables
d'un traitement approprié pour les produits considérés comme déchets spéciaux ou déchets ultimes.Les matériaux seront classifiés selon la nomenclature des déchets actuellement en vigueur.

Il sera mis en place sur chantier avec affichage au droit de chaque benne :

1 benne dédiée aux gravats
1 benne dédiée aux bois et cartons
1 benne dediée aux plastiques
1 benne dédiée aux fers
1 benne dédiée aux DIB

L'entreprise du lot 01 aura à sa charge l'ensemble de la gestion des déchets par tri sélectif pour tous les corps d'états et pendant toute la durée du chantier, sauf pour le lot plâterie qui assurera l'évacuation de ses déchets dans la fillière propre mise en place par les industriels du plâtre.

L'entreprise du lot 01 organisera pendant la durée du chantier, la gestion des bennes, le nettoyage régulier aux environs de ces bennes.
Les frais relatifs aux fonctionnement seront répartis au compte prorata entre toutes les entreprises sauf pour le lot plâtrerie qui évacue ses propres déchets.

2-04 NETTOYAGE CHANTIER
Pendant la phase gros œuvre, le chantier devra à minima être nettoyé 1 fois par semaine,
Pendant la phase second œuvre, le chantier sera nettoyé à minima 1 fois par semaine par les intervenants, toutefois il pourra être demandé par le maître d'œuvre l'intervention pour nettoyage de l'entreprise du présent lot aux frais des entreprises défaillantes.
(imputation compte inter- entreprises)

1 ENS

2-05 PANNEAU DE CHANTIER
Sans Objet lot 02

2-06 CONSTAT D'HUISSIER
Sans Objet lot 02

3-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

3-01 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES
La structure du bâtiment devra être SF 1/2H
Les planchers devront être CF 1/2H
Le bâtiment est situé en zone 2 à sismicité faible et est en catégorie d'importance III.
ERP type R 4ième catégorie .
Les bétons des fondations superficielles seront C25/30 XF1 ou XC4;
Les bétons des autres ouvrages seront C25/C30 XC1
Les aciers de tous les ouvrages bétons seront des HA 5OO ductiles de classe B
La ductilité retenue pour les structures est la classe DCL

Charges d'exploitation :
circulations : 4OO KG/M2
Aire de jeu et espaces permettant des activités physiques:5OO KG/M2
Vestiaires, bureaux , salle de classe : 25O KG/M2
Nota : les coefficients de réduction q pour grande surface ne sont pas à prendre du fait de la catégorie d'importance de bâtiment.
Charges permanentes :
Béton armé :2500 KG/M3
Béton armé au coulage gorgé d'eau : 26OO KG/M3
Murs en blocs creux sans enduit:15 KG/M2 par cm d'épaisseur
Enduit monocouche : 10 KG/M2
Cloison non porteuse <=100 KG/ML on retient Q= 50 KG/M2 de plancher
Cloison non porteuse <=200 KG/ML on retient Q= 80 KG/M2 de plancher
Cloison non porteuse <=300 KG/ML on retient Q=120 KG/M2 de plancher
Charges climatiques
Neige région 1B, site 3 : valeur caractéristique 45 KG/M2
Valeur accidentelle 100 KG/M2
Actions thermiques
Vent région 2 ;catégorie de terrain III;
Actions sismiques
Dans bâtiments existants : objectif minimal : non aggravation de la vulnérabilité aux séismes , pas de SHON créée, pas de plancher supprimé.
Pour le bâtiments créé : dortoir : application de règles simplifiées sans justification à L'EC 8.

3-02 MURS OSSATURE BOIS

Ils seront composés d'ossature 145/45 mm en résineux traité classé 2 , ils seront liés au sol par une semelle en résineux traitée classe 4 posée sur une bande bitumineuse anti remontée d'humidité.
Les panneaux seront contreventés sur la face intérieure par un panneau en OSB 3 , ep 15 mm , densité de clouage tous les 15 cm de minimum de 45 mm de profondeur dans l'ossature .
Isolant de laine de fibre de bois semi-rigide , lamnda = 0,038 , ep 145mm ; R= 3,65 .
Isolant de laine de fibre de bois semi-rigide , lamnda- 0,038 , ep 45 mm ; R= 1,05 posé entre les lisses horizontales support de la vêture exterieure.
Pose d'un film parepluie HPV ,lame d'air ventilé de 27 mm.
Les panneaux MOB seront liés à la dalle béton par des fixations type charges lourdes.
Les ossatures des MOB seront renforcées au niveau des poutres LC GL 28 pour former des portiques de stabilité aux efforts horizontaux .
En face terminale intérieure il sera fourni et posé un film pare vapeur Sd>18 faisant office d'étanchéité à l'air des parois.

M2

3-03 VETURES

Fourniture et pose de bardage claire-voie type PIN rétifié section 27/40 mm , vide de 10 mm 10 mm , suivant localisation sur les plans.

M2

Founiture et pose de bardage fibrociment type Eternit Natura Pro anthracite N 251 suivant localisation sur les plans.

M2

Fourniture et pose de bardage fibrociment type Eternit Natura Pro pour acrotère extérieure de couleur rouge N 259 ou peinture.

M2

Fourniture et pose en acrotère intérieure de panneaux OSB 3 , ils seront entièrement recouvert par l'étanchéité finale en membrane PVC.

M2

Fourniture et pose en coiffe des MOB de tôle en alu laqué rouge teinte RAL 7016 , ep 20/10 mm, retombées de 50 mm.

M2

Les habillages des tableaux seront réalisés en Eternit Natura Pro anthracite NU 251.

3-04 CHARPENTE BOIS

Founiture et pose de poutres lamellés collés type GL 28 de sections suivant projet .
Les poutres formeront des portiques de stabilité avec les MOB ,ferrures ep 10 mm mini en conséquence.
Les poutres formeront des poutres au vent en tête des MOB .
Le support d'étanchéité en tôle d'acier nervuré de 40 mm de hauteur formera le diaphragme haut .
Celui pourra être aussi en OSB 3 à condition de rajouter des ossatures complémentaires.
Libre choix est laissé à l'entreprise de nous proposer un complexe validé par le CSTB comprenant le support d'etanchéité, l'isolant et la membrane PVC.

M3

3-05 COUVERTURE

Les isolants devront être en panneau de laine de roche sous avis technique pour ERP , (M0,A1) EP TOTALE MAXI 26 CM en deux lits, R = 6,55 .
Réalisation d'une étanchéité en membrane PVC , couleur au choix de l'architecte , ep 1,2 mm.
La pente de la toiture 6% pourra donc faire office de chêneau , création d'une naissance EP , d'un trop plein en sortie direct d'acrotère , toute sujétion d'étanchéité , la descente EP en PVC et ses raccordements haut et bas sont à la charge de ce lot , la poutre de rive est prévue décalée en ce sens.
Les relevés des acrotères seront toute hauteur , les coiffes du mur de 5 cm de retombée formeront protection des relevés.La rive côté existant est à créer en tôle 30/10.

M2

3-06 MENUISERIES EXTERIEURES

Founiture et pose de menuiseries aluminium à rupture de pont thermique UW = 1,5, double vitrage 2 faces stadip avec argon et intercalaire Warm-edge, bloc volet roulant à coffre monobloc PVC , manœuvre par treuil , lames alu double paroi à âme isolante.

Ensemble de 160 x 240 ht composé d'une allège fixe de 1 m de haut et de deux coulissant en partie haute , l'ensemble avec un BVR.

3 U

Porte 1 vantail vitré 90 x 240 ht dito plan de façade avec seuil alu extra plat , poignée de porte double à saillie réduite extérieure pour passage du volet roulant, cylindre à canon goupilles type Européen à bouton moleté côté intérieur , l'ensemble avec un BVR.Ensemble jumelé à un élément décrit au dessus.

1 U

4-00 D.O.E

Dossiers des ouvrages exécutés à remettre en fin de chantier, avant la réception, en 4 EXEMPLAIRES papier et 1 FORMAT INFORMATIQUE avec pièces écrites sous format PDF et plans sous forme DWG.

SOMMAIRE

1-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1-01 OBJET DU MARCHE
1-02 PRESENTATION DU PROJET
1-03 RAPPEL DES NORMES
1-04 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS
1-05 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS
1-06 PLANS
1-07 ETUDE DE SOLS
1-08 RESERVATIONS
1-09 FOURREAUX aiguillés
1-10 RESEAUX EU/EV SOUS DALLAGE
1-11 SORTIE ET ENLEVEMENT DES MATERIAUX DE CE LOT
1-12 MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX
1-13 SECURITE ET REGLEMENT

2-00 INSTALLATION DE CHANTIER
2-01 BASE DE VIE et ZONE CHANTIER
2-02 Sols amiantés
2-03 GESTION DES DECHETS PAR TRI SELECTIF
2-04 NETTOYAGE CHANTIER
2-05 PANNEAU DE CHANTIER
2-06 CONSTAT D'HUISSIER

3-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES ELECTRICITE
3-01 INSTALLATION DE CHANTIER
3-02 CONSIGNATIONS DES RESEAUX
3-03 DEPOSES
3-04 RESEAU DE TERRE ET LIAISONS EQUIPOTENTIELLES
3-05 ORIGINES DES INSTALLATIONS, modifications des armoires divisionnaires, COFFRETS ELECTRIQUES
3-06 DISTRIBUTIONS DES RÉSEAUX
3-07 NOUVEAUX CÂBLAGE COURANTS FORTS
3-08 NOUVEAUX CÂBLAGE COURANTS FAIBLES SSI
3-09 APPAREILLAGE
3-10 ECLAIRAGE DE SECURITÉ
4-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES PLOMBERIE/CHAUFFAGE
4-01 MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE
4-02 MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS DES RESEAUX EU/EV , EF ET ECS SANITAIRES
5-0 D.O.E

1-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1-01 OBJET DU MARCHE

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet la définition des travaux et fournitures nécessaires à la réalisation des travaux de :
FLUIDES : travaux d'électricité courants forts et faibles , travaux de plomberie et sanitaires pour l'extension du groupe scolaire relative au nouveau dortoir de la maternelle et l'aménagement de locaux ATSEM et sanitaires à l'emplacement de l'ancien dortoir.
Le CCTP du présent lot ne peut être dissocié de celui des différents corps d'état qui contribuent à la réalisation de l'ensemble du projet. L'entrepreneur se reportera donc aux autres CCTP ainsi qu'à l'ensemble des documents constituant le projet et demandera au maître d'œuvre les renseignements complémentaires qu'il juge indispensable pour l'établissement de son offre.
Les produits proposés et références sont donnés à titre de référence obligatoire, les fournitures ou techniques proposées par les entreprises seront au moins équivalentes dans la mesure où la qualité doit être identique mais à un prix plus compétitif.
L'entrepreneur ne pourra prétendre au paiement de prestations qu'il aura sous estimé ou oublié.
Les quantités indiquées sur le CCTP/ DPGF, sont données à titre indicatif, l'entreprise devra réaliser sa propre étude et métrés et présenter son offre sous le même canevas.

1-02 PRESENTATION DU PROJET

Les travaux consistent :

Création d'une extension relative au nouveau dortoir de la classe 03 de la maternelle
Aménagement de l'ancien dortoir en local ATSEM et et création d'un sanitaire PMR.

Les travaux seront organisés par phases , l'etablissement restera en fonctionnement pendant les travaux , la sécurité de tous devra être maintenue, les travaux identifiés bruyants et à risques seront organisés pendant les périodes hors présence des scolaires. Pendant les temps scolaires les pics sonores seront à éviter de 13 à 15 h.

1-03 RAPPEL DES NORMES (LISTE NON LIMITATIVE)

NFC 15-100 Installation basse tension et additifs
NFC 14-100 Branchements
Guide pratique C 15,103-15-105-15,411
Arrêté du 25 juin 1980 et des modificatifs parus à ce jour, relatifs à la sécurité dans les ERP type R
Normes relatives au SSI
DTU, CCTG,avis techniques,fascicules…..
Exigences du CODE DU TRAVAIL

1-04 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS

Les entrepreneurs sont contractuellement réputés avoir, avant la remise de leur offre , procédé sur le site à la reconnaissance des existants.

1-05 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions utiles et toutes précautions pour ne causer , lors de l'exécution de ses travaux, aucune détérioration aux existants.Il sera seul juge des dispositions à prendre à cet effet, des protections à mettre en place, etc….
Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur, devra faire un constat état des lieux , par un huissier assermenté.

1-06 PLANS

Les plans des exécutions : de détails, note de calculs seront soumis à avis et visa avant tout commencement d'exécution.
Le dossier de consultations comporte les plans de principe des ouvrages.

1-07 ETUDE DE SOLS
Elle est jointe au DCE , elle a été réalisée par FONDASOL le 06/01/2017 , cette étude autorise la réalisation de fondations superficielles dans la limite du hors gel et plancher porté par les fondations.

1-08 RESERVATIONS
Les réservations verticales et horizontales dans les parois créées sont à demander pendant la période de préparation , si toutefois cela n'est pas possible, elles devront néanmoins être demandées suffisamment tôt pour prise en compte si tel n'était pas le cas, elles seront à charge du demandeur.
Le rebouchage des réservations est à la charge des demandeurs , elles devront donc être dimensionnées au plus juste.
Si les finitions des rebouchages ne seraient pas satisfaisantes, il sera demandé une finition de rebouchage soignée par le lot FINITION à charge du lot concerné.
Pour mémoire.

1-09 FOURREAUX aiguillés
SANS OBJET

1-10 RESEAUX EU/EV SOUS DALLAGE
SANS OBJET

1-11 SORTIE ET ENLEVEMENT DES MATERIAUX DE CE LOT
Tous les travaux prévus de ce lot comprennent le ramassage, la descente ou montée et la sortie hors construction de tous les matériaux, les déchets seront seront évacués jusqu'aux bennes et installations mises à dispositions par ce lot, qui assure la gestion des déchets par tri sélectif et la répartition des frais relatifs de mise en décharge et autres.

1-12 MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX
Les travaux se dérouleront en site partiellement occupé, le site continuera à fonctionner ,les zones chantier et accès chantier seront isolées , barrièrées, protégées . Mises en place , entretiens à la charge de ce lot.
L'entreprise devra respecter le phasage des travaux mis au point avec la maîtrise d'œuvre, afin de ne pas pertuber le voisinage et le fonctionnement du site.
Les prix comprennent implicitement tous les échafaudages, agrès , nécessaires ansi que l'utilisation de tout matériel.

1-13 SECURITE ET REGLEMENT
L'entrepreneur prendra toutes mesures de préventions nécessaires pour assurer:
la sécurité des personnes travaillant sur le site,
des enfants accueillis sur le site,
le respect des règlements de la ville en matière de circulation,
de propreté, proctections des biens des propriétés voisines, de plus l'entreprise devra respecter le réglementation en vigueur en matières de nuisances sonores.
Les voies publiques seront à garder en parfait état de propreté, l'entreprise devra tout nettoyage de chaussée qui s'imposerait et cela sans délai, le maintien de la signalisation sur voirie.

2-00 INSTALLATION DE CHANTIER

2-01 BASE DE VIE et ZONE CHANTIER A LA CHARGE DU LOT 01
comprenant : clôtures intérieures et extérieures, balisages des zones travaux ,réalisation et dépôt du dossier au service voirie de la mairie pour neutraliser et réserver au chantier des places de parking de part et d'autres de l'entrée pour entrée et sortie des véhicules du parking professeurs.
Le parking professeurs sera réservé entièrement au chantier , pendant les travaux les enseignants stationneront leurs véhicules sur un autre parking.

Les issues du restaurant scolaire devront être maintenues , un cheminement protégé par barrières type HERAS sera réalisé et maintenu par le lot 01 .
Les locaux sanitaires et réfectoire seront installés au droit d'un tampon EU/EV : cuisines.
Installation et entretien au lot 01 de la base vie .
La clôture existante au droit du chantier sera déposée au démarrage des travaux et reposée en fin de chantier : sur environ 10 ml .
Nettoyage des voiries à la charge du lot 01
La fermeture et ouverture du chantier est à la charge du lot 01.
Les dessertes en eau et électricité seront fournies par le Maître de l'Ouvrage, depuis des points à définir dans l'établissement.

Distribution de l'éclairage de chantier et coffrets prises avec protections 30MA seront à la charge du lot fluides.

Distribution de l'eau sera à la charge du lot gros-œuvre.

Les consommations seront répercutées au compte prorata.

L'entrepreneur devra se conformer aux règlements intérieurs municipaux en la matière et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter de dégrader ou de salir la voirie et en tout état de cause, procéder au nettoyage des chaussées si elles sont souyées par ses engins.
A la fin du chantier, l'entrepreneur devra restituer les emplacements " chantier et accès" exempts de tout déchet et dans le même état que lors de la prise de possession.
Le plan d'installation de chantier en phase préparation est à la charge du lot GROS-ŒUVRE VRD.

2-02 Sols amiantés

Les sols des pièces existantes contiennent de l'amiante dans la colle , voir rapport DAT joint au DCE.
Le maître de l'Ouvrage a décidé à ce jour de ne pas traiter l'enlèvement de l'amiante .
Tous les travaux de dépose, pose , au travers de la colle amiantée se feront sous protocole opératoire spécifique section 4 , les entreprises devront donc employer du personnel formé et agréé pour travaux sous section IV.

2-03 GESTION DES DECHETS PAR TRI SELECTIF

Les déchets de chantier feront l'objet d'un tri sélectif et d'une gestion commune pour l'ensemble du chantier.
Le tri sélectif des déchets permet de séparer les différents matériaux composant le bâtiment en vue :

d'une valorisation pour les produits recyclables

d'un traitement approprié pour les produits considérés comme déchets spéciaux ou déchets ultimes.Les matériaux seront classifiés selon la nomenclature des déchets actuellement en vigueur.
Il sera mis en place sur chantier avec affichage au droit de chaque benne :

1 benne dédiée aux gravats
1 benne dédiée aux bois et cartons
1 benne dediée aux plastiques
1 benne dédiée aux fers
1 benne dédiée aux DIB

L'entreprise du lot 01 aura à sa charge l'ensemble de la gestion des déchets par tri sélectif pour tous les corps d'états et pendant toute la durée du chantier, sauf pour le lot plâterie qui assurera l'évacuation de ses déchets dans la fillière propre mise en place par les industriels du plâtre.
L'entreprise du lot 01 organisera pendant la durée du chantier, la gestion des bennes, le nettoyage régulier aux environs de ces bennes.
Les frais relatifs aux fonctionnement seront répartis au compte prorata entre toutes les entreprises sauf pour le lot plâtrerie qui évacue ses propres déchets.

2-04 NETTOYAGE CHANTIER

Pendant la phase gros œuvre, le chantier devra à minima être nettoyé 1 fois par semaine,
Pendant la phase second œuvre, le chantier sera nettoyé à minima 1 fois par semaine par les intervenants, toutefois il pourra être demandé par le maître d'œuvre l'intervention pour

nettoyage de l'entreprise du présent lot aux frais des entreprises défaillantes.
(imputation compte inter- entreprises)

1 ENS

2-05 PANNEAU DE CHANTIER
Sans Objet lot 03

2-06 CONSTAT D'HUISSIER
Sans Objet lot 03

3-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES ELECTRICITE

3-01 INSTALLATION DE CHANTIER
Fourniture et pose d'installation électrique secondaire de chantier conforme pour 1 coffret de chantier par phase de travaux.

1 ENS

3-02 CONSIGNATIONS DES RESEAUX
Consignations sélectives des réseaux pour:
,courants forts et faibles,
ZONES RDC : Dortoir existant, dégagement .
Ces consignations de réseaux pour travaux dont démolitions ,ne devront pas pertuber le fonctionnement et la sécurité de l'établissement.
Ces éléments devront rester en fonctionnement pendant les travaux.

1 ENS

3-03 DEPOSES
Dépose de tous les appareillages, coffrets, câblage courants forts et faibles des locaux actuels selon les phases à respecter :
ZONES RDC : Dortoir existant, dégagement .
y compris appareillages et autres situés au dos de l'ouverture créée pour l'accés au futur dortoir.

1 ENS

3-04 RESEAU DE TERRE ET LIAISONS EQUIPOTENTIELLES
Le réseau de terre est existant, il devra être inférieur à 10 OHMS, si cela n'est pas suffisant au titre des modifications du projet, des piquets de terre seront à rajouter, les armoires métalliques rajoutées seront liaisonnées pour faire interconnexions des masses.
De même, il est prévu le raccordement de toutes les masses métalliques succeptibles d'être mises sous tension : baies,armoires , faux plafonds, canalisations, etc…
, réalisées au programme.
Cette liste n'est pas limitative, le but à atteindre étant de constituer un ensemble équipotentiel au réseau général de terre.

1 ENS

3-05 ORIGINES DES INSTALLATIONS, modifications des armoires divisionnaires, COFFRETS ELECTRIQUES
Les TD et coffrets ne faisant pas partie de l'opération n'ont pas été recensés.
Les nouveaux circuits d'éclairage,éclairage de circulations, de prises, informatiques, d'alimentation se reprendront sur les coffrets, TD ou TGBT correspondants avec :
Protections différentielles générales 300mA pour les circuits lumières dont 1 protection générale pour 6 circuits terminaux au maximum.
Protections monophasées pour les circuits lumières dont 12 points lumineux maximum et une puissance de 1,2 KVA par circuit
Protections différentielles générales 30mA pour les circuits PC et force motrice dont 1 protection générale pour 6 circuits au maximum.

Il sera installé un nouveau coffret avec porte fermant à clef pour :
1 U pour le dortoir
1 u pour le local ATSEM
1 u pour le sanitaire
Prix complet , comprenant protections, montés , câblés pour les appareillages définis sur plans et CCTP.

1 ENS

3-06 DISTRIBUTIONS DES RÉSEAUX
Chemins de câbles ou goulottes PVC pour la distribution principale et secondaire séparé pour les courants faibles et les courants forts resteront accessibles
et seront implantés selon les principes architecturauxcet de cheminements existants;
les coffres existants en bois seront démontés et remontés soigneusement
pour les besoins de cheminement de distibution principale et secondaire.
Au delà de 5 câbles il sera mis en place un chemin de câbles.
Les câblages seront incoporés dans les cloisons et doublages prégymétal.
Chemins de câbles OU GOULOTTES PVC ML

3-07 NOUVEAUX CÂBLAGE COURANTS FORTS
Fourniture et pose de câblage R2V de sections appropriées.
Circuits éclairages :pour dortoir, local ATSEM , sanitaire , nouveau dégagement.
Circuits extracteurs pour ATSEM et sanitaires .
Circuit prises pour local ATSEM : LAVE LINGE 20 A, SÈCHE LINGE 20A, + 3 PC 10/16 A
Circuit prise pour dortoir , hauteur spécifique 140 cm : 4 PC 10/16A

ML

3-08 NOUVEAUX CÂBLAGE COURANTS FAIBLES SSI
Il est rajouté un DM et un diffuseur d'alarme dans le dortoir , un flash lumineux dans le dortoir , les câblages seront donc étendus et devront donc être compatibles ou identiques à l'existant.
Le SSI est de type 4 ,il est donc conservé mais étendu , essais compris.

1 ENS

3-09 APPAREILLAGE
Les appareillages de commande seront contrastés par rapport aux murs, donc à minima avec une plaque de couleur différente, les nouveaux appareillages seront implantés à une hauteur de 1,25 m du sol, les prises 10/16 seront alignées à la même hauteur , sauf le dortoir : tous les appareillages seront positionnés à 1,40 m du sol et les prises seront pourvus d'obturateur ;Les détecteurs de mouvements situés dans les locaux accessibles au public : Dégagement et sanitaires seront assujétis à une minuterie de 10 minutes.
Les zones de détection devront se chevaucher et l'allumage des zones devra être instantanné. Ils seront tous à sécurité positive ; de plus ils posséderont un réglage crépusculaire jour/nuit pour allumage en période nocturne ou sombre.
Niveaux d'éclairement à atteinde :
salle de classe : 350 lux Local ATSEM : 250 lux
circulations horizontales : 100 lux

Local ATSEM
1 PC 20A LL
1 PC 20 A SL
3 PC 10/16 A
2 éclairages LED 600X600 40 W/4000lm en applique
1 interrupteur simple allumage
1 extracteur diam 160 mm avec un conduit métallique circulaire , une bouche 60m3/h dans le local Atsem , 1 bouche 60m3/h dans les WC avec une cartouche CF 1/2 H.
Les percements , rebouchages sont à ce lot.

Local SANITAIRE
1 Flash lumineux
1 éclairage LED 600X600 40 W/4000lm en applique , éclairage existant conservé ,
1 détecteur de présence.

Dégagement créé
2 éclairages LED 600X600 40 W/4000lm en applique
1 détecteur de présence.

DORTOIR Tubes LED néon T8 rendu 80 W suivant dispositions architecturales, de part et d'autre de la poutre centrale , 1 commande simple allumage à 2 zones . NB = 17 ML
4 PC 10/16 A
1 ALARME SONORE indépendante CO2

3-10 ECLAIRAGE DE SECURITÉ
Le système en place est conservé.
il sera fourni et posé de nouveaux B.A.E.S.compatibles avec le système existant.
Prix comprenant les câblages supplémentaires , modificatifs , télécommandes supplémentaires.
A prévoir pour : dortoir 2 u , local ATSEM.

4-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES PLOMBERIE/CHAUFFAGE

4-01 MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE
Arrêt des installations de chauffage : l'entreprise se rapprochera de l'entreprise qui assure le suivi des installations pour organiser les coupures et vidange des réseaux.

Dépose et évacuation de radiateur situé dans le couloir, y compris suppression des tubes remontant du vide sanitaire , bouchonnage dans WC à prévoir , radiateur WC est conservé.

Le radiateur du local ATSEM est conservé. Il sera déposé et reposé pour peinture, remplacement si nécessaire des T de réglages , purge et robinet .

Fourniture et pose de 3 radiateurs acier 700x700 de 1373 W chacun ,avec robinets thermostatiques, y compris sujétion de raccordement aux réseaux acier actuels, réseaux apparents en cuivre ou incorporation en dalle de tuyaux multicouche et sortie basse avec socle de protection, les radiateurs seront pendus aux murs , les sujétions de renforts des doublages techniques des parois à réaliser en même temps que les doublages est à la charge de ce lot .
Les radiateurs seront équipés de purge et T de réglage.
La mise en place de purge automatique en point haut est conseillée.
Essais et mise en service compris . 1 ENS

4-02 MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS DES RESEAUX EU/EV , EF ET ECS SANITAIRES

Cuvettes WC
Fourniture et pose de 2 cuvettes WC , hauteur 30 cm , y compris raccordement eau froide et EU sur les reseaux existants , toute sujétion de carrotage de plancher, de réalisation de raccordement des réseaux d'évacuation sur l'existant , robinet d'arrêt, réservoir 3/6 litres, abattant .

Lavabo Handicapés.
Fourniture et pose d'un lavabo handicapé avec robinet temporisé type eau froide , bonde à grille chromée, siphon et équipement en polyopropylène , robinet d'arrêt , y compris résau d'évacuation et alimentation en eau froide.Toute sujétion de raccordement aux réseaux existants.

Auges
Fourniture et pose de 2 auges , fond de l'auge à 50 cm de hauteur , 2 robinets temporisés par auge, 1 robinet d'arrêt , y compris réseau d'évacuation et d'alimentation en eau froide. Toute sujétion de raccordement aux réseaux existants .

Lave linge
Fourniture et pose d'un réseau d'alimentation en eau froide avec un robinet , le réseau d'evacuation sera conjoint au réseau de l'évier.

Evier

Fourniture et pose d'un meuble sous évier avec evier en inox de 120 cm , y compris mitigeur d'évier, réseau PVC d'évacuation, et d'alimentation en eau froide et chaude. Toute sujétion de raccordement aux réseaux existants.(Point d'eau chaude : lavabo directeur)

5-0 D.O.E

Dossiers des ouvrages exécutés à remettre en fin de chantier, avant la réception, en 4 EXEMPLAIRES papier et 1 FORMAT INFORMATIQUE avec pièces écrites sous format PDF et plans sous forme DWG.

Les résultats des essais laboratoires , COPREC, ETC seront inclus dans les D.O.E

ENS

LA BOETIE CCTP LOT 04 FINITIONS

SOMMAIRE

1-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1-01 OBJET DU MARCHE
1-02 PRESENTATION DU PROJET
1-03 RAPPEL DES NORMES
1-04 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS
1-05 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS
1-06 PLANS
1-07 ETUDE DE SOLS
1-08 RESERVATIONS
1-09 FOURREAUX aiguillés
1-10 RESEAUX EU/EV SOUS DALLAGE
1-11 SORTIE ET ENLEVEMENT DES MATERIAUX DE CE LOT
1-12 MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX
1-13 SECURITE ET REGLEMENT

2-00 INSTALLATION DE CHANTIER
2-01 BASE DE VIE et ZONE CHANTIER
2-02 Sols amiantés
2-03 GESTION DES DECHETS PAR TRI SELECTIF
2-04 NETTOYAGE CHANTIER
2-05 PANNEAU DE CHANTIER
2-06 CONSTAT D'HUISSIER

3-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES PLATRERIE
3-01 Contre-cloisons
3-02 Cloisons acoustiques EP 98 MM (protocole sous section 4 amiante)
3-03 Cloisons acoustiques EP 200 MM (protocole sous section 4 amiante)
3-04 Plafonds acoustiques
3-05 Divers
5-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES REVÊTEMENTS SOLS et Faïences .
5-01 Isolant + chape
5-02 Sols souples
5-03 Faïences
6-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES PEINTURES INTERIEURES
6-01 Préparation des supports
6-02 Peinture acrylique
6-03 Peinture GLYCEROPHTALIQUE des menuiseries bois , tuyaux PVC , cuivre , métalliques.
6-04 Nettoyage de livraison
7-0 D.O.E

1-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1-01 OBJET DU MARCHE

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet la définition des travaux et fournitures nécessaires à la réalisation des travaux de :
Plâtrerie, coulage de chape, de sols, menuiseries intérieures , peinture
pour l'extension du groupe scolaire relative au nouveau dortoir de la maternelle et l'aménagement de locaux ATSEM et sanitaires à l'emplacement de l'ancien dortoir.
Le CCTP du présent lot ne peut être dissocié de celui des différents corps d'état qui contribuent à la réalisation de l'ensemble du projet. L'entrepreneur se reportera donc aux autres CCTP ainsi qu'à l'ensemble des documents constituant le projet et demandera au maître d'œuvre les renseignements complémentaires qu'il juge indispensable pour l'établissement de son offre.
Les produits proposés et références sont donnés à titre de référence obligatoire, les fournitures ou techniques proposées par les entreprises seront au moins équivalentes dans la mesure où la qualité doit être identique mais à un prix plus compétitif.
L'entrepreneur ne pourra prétendre au paiement de prestations qu'il aura sous estimé ou oublié.
Les quantités indiquées sur le CCTP/ DPGF, sont données à titre indicatif, l'entreprise devra réaliser sa propre étude et métrés et présenter son offre sous le même canevas.

1-02 PRESENTATION DU PROJET

Les travaux consistent :

Création d'une extension relative au nouveau dortoir de la classe 03 de la maternelle
Aménagement de l'ancien dortoir en local ATSEM et et création d'un sanitaire PMR.

Les travaux seront organisés par phases , l'etablissement restera en fonctionnement pendant les travaux , la sécurité de tous devra être maintenue, les travaux identifiés bruyants et à risques seront organisés pendant les périodes hors présence des scolaires. Pendant les temps scolaires les pics sonores seront à éviter de 13 à 15 h.

1-03 RAPPEL DES NORMES (LISTE NON LIMITATIVE)

L'ensemble des DTU applicables,
les Normes Françaises homologuées,
le REEF édité par le CSTB et en particulier les CCTG, CCT et CCS
le Règlement de sécurité contre les risques d'incendie dans les ERP
les exigences de sécurité du code du travail,
DTU, CCTG,avis techniques,fascicules…..
Exigences du CODE DU TRAVAIL

1-04 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS

Les entrepreneurs sont contractuellement réputés avoir, avant la remise de leur offre , procédé sur le site à la reconnaissance des existants.

1-05 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions utiles et toutes précautions pour ne causer , lors de l'exécution de ses travaux, aucune détérioration aux existants.Il sera seul juge des dispositions à prendre à cet effet, des protections à mettre en place, etc….
Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur, devra faire un constat état des lieux , par un huissier assermenté.

1-06 PLANS

Les plans des exécutions : de détails, fiches techniques des matériaux seront soumis à avis et visa avant tout commencement d'exécution.
Le dossier de consultations comporte les plans de principe des ouvrages.

1-07 ETUDE DE SOLS
Elle est jointe au DCE , elle a été réalisée par FONDASOL le 06/01/2017 , cette étude autorise la réalisation de fondations superficielles dans la limite du hors gel et plancher porté par les fondations.

1-08 RESERVATIONS
Les réservations verticales et horizontales dans les parois créées sont à demander pendant la période de préparation , si toutefois cela n'est pas possible, elles devront néanmoins être demandées suffisamment tôt pour prise en compte si tel n'était pas le cas, elles seront à charge du demandeur.
Le rebouchage des réservations est à la charge des demandeurs , elles devront donc être dimensionnées au plus juste.
Si les finitions des rebouchages ne seraient pas satisfaisantes, il sera demandé une finition de rebouchage soignée par le lot FINITION à charge du lot concerné.
Pour mémoire.

1-09 FOURREAUX aiguillés
SANS OBJET

1-10 RESEAUX EU/EV SOUS DALLAGE
SANS OBJET

1-11 SORTIE ET ENLEVEMENT DES MATERIAUX DE CE LOT
Tous les travaux prévus de ce lot comprennent le ramassage, la descente ou montée et la sortie hors construction de tous les matériaux, les déchets seront seront évacués jusqu'aux bennes et installations mises à dispositions par ce lot, qui assure la gestion des déchets par tri sélectif et la répartition des frais relatifs de mise en décharge et autres.

1-12 MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX
Les travaux se dérouleront en site partiellement occupé, le site continuera à fonctionner ,les zones chantier et accès chantier seront isolées , barrièrées, protégées . Mises en place , entretiens à la charge de ce lot.
L'entreprise devra respecter le phasage des travaux mis au point avec la maîtrise d'œuvre, afin de ne pas pertuber le voisinage et le fonctionnement du site.
Les prix comprennent implicitement tous les échafaudages, agrès , nécessaires ansi que l'utilisation de tout matériel.

1-13 SECURITE ET REGLEMENT
L'entrepreneur prendra toutes mesures de préventions nécessaires pour assurer:
la sécurité des personnes travaillant sur le site,
des enfants accueillis sur le site,
le respect des règlements de la ville en matière de circulation,
de propreté, proctections des biens des propriétés voisines, de plus l'entreprise devra respecter le réglementation en vigueur en matières de nuisances sonores.
Les voies publiques seront à garder en parfait état de propreté, l'entreprise devra tout nettoyage de chaussée qui s'imposerait et cela sans délai, le maintien de la signalisation sur voirie.

2-00 INSTALLATION DE CHANTIER

2-01 BASE DE VIE et ZONE CHANTIER A LA CHARGE DU LOT 01
comprenant : clôtures intérieures et extérieures, balisages des zones travaux ,réalisation et dépôt du dossier au service voirie de la mairie pour neutraliser et réserver au chantier des places de parking de part et d'autres de l'entrée pour entrée et sortie des véhicules du parking professeurs.
Le parking professeurs sera réservé entièrement au chantier , pendant les travaux les enseignants stationneront leurs véhicules sur un autre parking.

Les issues du restaurant scolaire devront être maintenues , un cheminement protégé par barrières type HERAS sera réalisé et maintenu par le lot 01 .
Les locaux sanitaires et réfectoire seront installés au droit d'un tampon EU/EV : cuisines.
Installation et entretien au lot 01 de la base vie .
La clôture existante au droit du chantier sera déposée au démarrage des travaux et reposée en fin de chantier : sur environ 10 ml .
Nettoyage des voiries à la charge du lot 01
La fermeture et ouverture du chantier est à la charge du lot 01.
Les dessertes en eau et électricité seront fournies par le Maître de l'Ouvrage, depuis des points à définir dans l'établissement.

Distribution de l'éclairage de chantier et coffrets prises avec protections 30MA seront à la charge du lot fluides.

Distribution de l'eau sera à la charge du lot gros-œuvre.

Les consommations seront répercutées au compte prorata.

L'entrepreneur devra se conformer aux règlements intérieurs municipaux en la matière et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter de dégrader ou de salir la voirie et en tout état de cause, procéder au nettoyage des chaussées si elles sont souyées par ses engins.
A la fin du chantier, l'entrepreneur devra restituer les emplacements " chantier et accès" exempts de tout déchet et dans le même état que lors de la prise de possession.
Le plan d'installation de chantier en phase préparation est à la charge du lot GROS-ŒUVRE VRD.

2-02 Sols amiantés

Les sols des pièces existantes contiennent de l'amiante dans la colle , voir rapport DAT joint au DCE.
Le maître de l'Ouvrage a décidé à ce jour de ne pas traiter l'enlèvement de l'amiante .
Tous les travaux de dépose, pose , au travers de la colle amiantée se feront sous protocole opératoire spécifique section 4 , les entreprises devront donc employer du personnel formé et agréé pour travaux sous section IV.

2-03 GESTION DES DECHETS PAR TRI SELECTIF

Les déchets de chantier feront l'objet d'un tri sélectif et d'une gestion commune pour l'ensemble du chantier.
Le tri sélectif des déchets permet de séparer les différents matériaux composant le bâtiment en vue :

d'une valorisation pour les produits recyclables

d'un traitement approprié pour les produits considérés comme déchets spéciaux ou déchets ultimes.Les matériaux seront classifiés selon la nomenclature des déchets actuellement en vigueur.
Il sera mis en place sur chantier avec affichage au droit de chaque benne :

1 benne dédiée aux gravats
1 benne dédiée aux bois et cartons
1 benne dediée aux plastiques
1 benne dédiée aux fers
1 benne dédiée aux DIB

L'entreprise du lot 01 aura à sa charge l'ensemble de la gestion des déchets par tri sélectif pour tous les corps d'états et pendant toute la durée du chantier, sauf pour le lot plâterie qui assurera l'évacuation de ses déchets dans la fillière propre mise en place par les industriels du plâtre.
L'entreprise du lot 01 organisera pendant la durée du chantier, la gestion des bennes, le nettoyage régulier aux environs de ces bennes.
Les frais relatifs aux fonctionnement seront répartis au compte prorata entre toutes les entreprises sauf pour le lot plâtrerie qui évacue ses propres déchets.

2-04 NETTOYAGE CHANTIER

Pendant la phase gros œuvre, le chantier devra à minima être nettoyé 1 fois par semaine,
Pendant la phase second œuvre, le chantier sera nettoyé à minima 1 fois par semaine par les intervenants, toutefois il pourra être demandé par le maître d'œuvre l'intervention pour

nettoyage de l'entreprise du présent lot aux frais des entreprises défaillantes.
(imputation compte inter- entreprises)

1 ENS

2-05 PANNEAU DE CHANTIER
Sans Objet lot 03

2-06 CONSTAT D'HUISSIER
Sans Objet lot 03

3-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES PLATRERIE

3-01 Contre-cloisons
Réalisation de contre-cloison à ossature métallique (M 48) , parement simple en BA 13 ,
entraxe des montants 60 cm .Finitions par enduits et joints, isolation par laine de verre nue GR 32 ep 45 mm
Prestations comprenant : finitions , enduits, joints , joints armés des angles , entourages des baies.
Hauteur RDC : aléatoire de 2,30 à 2,73 m
Localisations :
DORTOIR Doublage technique des murs ossature bois.
Doublage technique du mur maçonné actuel et caisson EP /MOB.

M2

3-02 Cloisons acoustiques EP 98 MM (protocole sous section 4 amiante)
Réalisation de cloisons isophoniques de 98 mm en 2 BA 18 sur M62 doublés et laine de verre de 60 mm
Prestations comprenant : finitions , enduits, joints , joints armés des angles , pose des huisseries.
Hauteur RDC : 3,35 m Rw = 45 dB
Localisations : cloisons créées : LOCAL ATSEM/SANITAIRE

M2

3-03 Cloisons acoustiques EP 200 MM (protocole sous section 4 amiante)
Réalisation de cloisons isophoniques de 200 mm en 2 BA 18 sur 2 ossatures M62 doublés et laine de verre de 60 mm
Prestations comprenant : finitions , enduits, joints , joints armés des angles , pose des huisseries.
Hauteur RDC : 3,35 m Rw = 45 dB
Localisations : cloisons créées : Classe 3 /dégagement (en remplacement de la cloison extensible déposée)

M2

3-04 Plafonds acoustiques
Réalisation de faux plafonds acoutiques de type GYPTONE BA 13 Activair Quatro 41 , avec ossature métallique correspondante , faux plafonds inclinés suivant coupes du projet , habillages BA 13 compris de la poutre centrale , toutes sujétions de finitions sont comprises.
Localisation : Faux plafond du dortoir.

M2

3-05 Divers
Dépose de la porte du WC existant y compris dormant , réalisation de finition de plâtrerie, dressages, joints armés des angles , etc .

1 ENS

4-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES MENUISERIES INTERIEURES

4-01 Blocs portes PF 1/2 H, 39 dba
Fourniture et pose de blocs porte PF 1/2 H , affaiblissement acoustique 39 dba, comprenant huisserie en sapin blanc avec joint périphérique, porte lisse à âme pleine parements en isogil prépeints ,joint en partie basse des portes . Huisserie adaptée aux cloisons.
Béquillage chromé double sur plaque et butoir caouchouc des portes.
Dim : 93x204 cm
Localisations : LOCAL ATSEM avec une serrure à larder à cylindre européen à bouton intérieur.
SANITAIRE : une serrure à larder à condamnation, béquillage à avec voyant rouge.
CLASSE 3 avec une serrure à larder à cylindre européen à bouton intérieur.
DORTOIR avec une serrure à larder à cylindre européen à bouton intérieur.

U

4-02 Plinthes

Fourniture et pose de plinthes bois type sapin 110 x 13 mm aux 2 faces des cloisons créées , en périphérie du dortoir , la prestation comprend les raccords de plinthes des baies créées .

ML

5-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES REVÊTEMENTS SOLS et Faïences .

5-01 Isolant + chape

Founiture et pose d'un isolant thermique sous chape ,sur le dallage du dortoir ,
type THANE SOL ep 7 CM, R= 3,15.

Réalisation d'une chape ciment traditionnelle de 6 cm d'épaisseur finement talochée.
Localisation : Dortoir

M2

5-02 Sols souples

Le sol souple sera du type TARALAY PREMIUM CONFORT U4 P3 ou équivalent et collé.
Ce revêtement de sol est un revêtement PVC hétérogène calandré-pressé, non chargé, groupe T d'abrasion, en rouleaux de type TARALAY PREMIUM CONFORT 33-43
(Indiana - Osmoz - Brazilia - Costa Rica - Metallica).

Il est constitué d'un décor dans la masse à finition mate, en pur PVC, sans couche d'usure transparente, obtenu par pressage très haute pression de particules dans toute l'épaisseur de la couche d'usure.
Cette couche d'usure a une épaisseur ≥ 0,9 mm pour le classement U3 et ≥ 1 mm pour le classement U4, soit une valeur au moins 70 % supérieure à l'exigence du CSTB.
Le revêtement de sol TARALAY PREMIUM dispose d'une mousse très haute densité et il est renforcé par une double grille de verre. Il offre une très bonne résistance au poinçonnement statique (0,06 mm) et dynamique (roulement).
Il est doté d'un traitement de surface Protecsol® 2 doublement réticulé UV et laser, facilitant l'entretien et résistant aux taches laissées par des produits tels que la Bétadine et l'éosine (aqueuses et alcooliques), les solutions hydro alcooliques ou le marqueur. Il élimine toute métallisation ou entretien par méthode spray durant toute la durée de vie du produit.
Il est composé de 40% de matières inépuisables ou minérales.
Il utilisera 100% de recyclés contrôlés.
Exempt de formaldéhyde, de métaux lourds, de substances CMR 1&2, vPvB (très persistantes et très bioaccumulatives) et PBT (persistantes, bioaccumulatives et toxiques), il est conforme au règlement européen REACH.
A la demande, TARALAY PREMIUM est disponible en version phthalate free.
Les émissions dans l'air de TCOV à 28 jours (NF EN 16000) sont < 10 µg/m3 et sont classées A+ (la meilleure classe) dans le cadre de l'étiquetage sanitaire.
Il est 100% recyclable et les chutes de pose peuvent être collectées et recyclées au travers du programme Gerflor Seconde Vie.
Il a un classement U3P3E2/3C2 ou U4P3E2/3C2 certifié NF-UPEC.A+ avec une valeur d'isolation phonique de 16 dB (Metallica) ou 17 dB (Indiana Osmoz - Brazilia - Costa Rica).
Ragréage autolissant à prévoir type P3 .

Localisation : DORTOIR
Dégagement créé (pose sur le sol souple existant conservé (Amiante dans la colle)

M2

5-03 Faïences

Fourniture et pose de faïence blanche type 20x20 cm , pose sur 3 rangs en hauteur (60 cm) , joints blancs assortis .

Localisations :
Evier du local ATSEM : largeur 120 cm + retour de 60 cm
Auges du sanitaire : en fond et sur les 2 retours.
Lavabo Hand du sanitaire : largeur 60 cm.

M2

6-00 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES PEINTURES INTERIEURES

6-01 Préparation des supports

Les supports seront conformes au DT 59.1
Supports neufs : tout subjectile : Brossage, dépoussiérage soigné, rebouchages soignés .
Supports anciens : tout subjectile : Lessivage ,brossage, dépoussiérage soigné, rebouchages soignés , Révisions .

Localisations : toutes les parois créées , toutes les parois du dégagement , du sanitaire , de ATSEM
Tous les plafonds créés et les plafonds de : ATSEM, dégagement et sanitaire.
Toutes les portes neuves, les plinthes bois neuves et raccords de plinthes.

M2

6-02 Peinture acrylique

Il est compris dans la prestation : le garnissage à l'enduit gras en une ou plusieurs passes au droit des fissures et autres imperfections locales.
le lessivage si nécessaire , l'égrenage des supports , l'application d'une couche de produit d'impression universelle diluée / 15/20 % DE WS.
La finition par 2 couches de peinture mâte ou satinée aux copolymères acryliques en dispersion acqueuse bénéficant d'un label NF Environnement dont FICHE HQE sans COV inférieure à 1g/l.
Les fiches produits sont à soumettre à l'approbation du maître d'œuvre.
Couleurs : 70% blanche ; 30% couleur.

Localisations : murs et plafonds de : ATSEM , dégagement , sanitaires.
Face de la cloison créée en classe 3.
murs et plafonds du dortoir.

M2

6-03 Peinture GLYCEROPHTALIQUE des menuiseries bois , tuyaux PVC , cuivre , métalliques.

Il est compris dans la prestation : le garnissage à l'enduit gras en une ou plusieurs passes au droit des fissures et autres imperfections locales.
le nettoyage et le ponçage des ouvrages à peindre.
le ponçage et l'époussetage entre les deux couches.
la finition par 2 couches de peintures glycérophtalique brillante.
Les fiches produits sont à soumettre à l'approbation du maître d'œuvre.
L'aspect sera de finition : satinée tendue.

Localisations :
Toutes les portes neuves, les plinthes bois neuves et raccords de plinthes.
Tous les réseaux localisés sur les subjectiles peints, y compris les anciens radiateurs.

M2

6-04 Nettoyage de livraison

Il sera dû un nettoyage général avant les opérations préalables à la réception et un nettoyage général final complet et soigné de livraison permettant l'occupation immédiate des locaux.
Les revêtements céramiques, sols, plinthes, faux plafonds, revêtements muraux, les sanitaires , tous les appareillages électriques et sanitaires, les vitrages aux 2 faces, les menuiseries extérieures et interieures seront donc lavés ou nettoyés , sur les zones impactées par le chantier. ENS

7-0 D.O.E

Dossiers des ouvrages exécutés à remettre en fin de chantier, avant la réception, en 4 EXEMPLAIRES papier et 1 FORMAT INFORMATIQUE avec pièces écrites sous format PDF et plans sous forme DWG.

ENS